



Ville de Lamotte-Beuvron

# SEJOURS 2019

La commune organise différents séjours cet été :

- ☞ 3/6 ans : Ferme Pédagogique de Prunay (41) du 8 au 10 juillet pour 10 enfants
- ☞ 6/8 ans : Ferme Pédagogique de Prunay (41) du 10 au 12 juillet pour 10 enfants
- ☞ 6/8 ans : Domaine du Ciran (45) du 15 au 19 juillet pour 20 enfants
- ☞ 8/12 ans : Centre équestre de Marcilly en Villette (45) du 15 au 19 juillet pour 20 enfants
- ☞ 8/12 ans : Domaine de Saint Cyr (86) du 8 au 12 juillet pour 20 enfants
- ☞ 11/15 ans : Base de Loisirs du Lautaret (04) du 8 au 12 juillet pour 24 jeunes

Quotient Familial CAF	Ferme de prunay (3/6 ans)	Ferme de prunay (6/8 ans)	Domaine du Ciran (6/8 ans)	Centre équestre (8/12 ans)	Domaine de St Cyr (8/12 ans)	Base de Loisirs du Lautaret (11/15 ans)
de 0 à 669 €	45 €	45 €	100 €	100 €	200 €	200 €
de 670 à 819 €	50 €	50 €	120 €	120 €	220 €	220 €
de 820 à 999 €	60 €	60 €			240 €	240 €
supérieur à 1 000 €	70 €	70 €	140 €	140 €		

Les hors-communes seront facturés sur la tranche la plus élevée.

Les familles bénéficiaires de la CAF et ayant un Quotient Familial inférieur à 700 € pourront bénéficier d'aides de la CAF. Contactez le Guichet Famille pour plus de précisions.

## **MODALITES D'INSCRIPTIONS AUX SEJOURS :**

✓ Un acompte de 50 % du coût du séjour devra être versé par les familles le jour de l'inscription. Le solde sera à régler à réception de la facture à la fin du mois de juillet.

✓ Les inscriptions s'effectueront selon l'ordre d'arrivée des familles et dans la limite des places disponibles, directement au Guichet Famille. Aucune réservation via le Portail Famille. Une liste d'attente pourra être établie si besoin.

**✓ Les familles devront être à jour de leurs factures au moment de l'inscription ainsi que le jour du départ.**

✓ En cas d'annulation 8 jours avant le début du séjour, il sera remboursé à la famille l'acompte versé, déductions faites des frais de transport, d'hébergement, de restauration et des activités engagées par la commune.